

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Entreprises

L'acceptabilité locale des nouveaux projets et la nécessité d'accélérer les investissements dans les EnR pour notre pays peuvent apparaître en premier lieu comme des objectifs contradictoires. En effet, la capacité à proposer des délais courts d'installation des activités est une composante clé de la compétitivité et de l'attractivité de la France. Si la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, a assoupli la réglementation, l'objectif du gouvernement est aujourd'hui de faciliter l'implantation en France des activités qui concourent à la réduction de nos dépendances.

Le groupe Entreprises partage la conviction qu'il est nécessaire de s'inscrire dans une trajectoire d'aménagement du territoire visible. Il est en cela favorable à certaines des préconisations de cet avis telle la nécessité de planifier le développement des EnR par un Etat stratège et planificateur au travers d'un programme national d'aménagement du territoire ; il est aussi nécessaire de mieux partager la stratégie française énergie climat (SFEC) et d'en reconnaître le caractère programmatique. De même, soutenir le développement de filières industrielles d'énergies renouvelables est essentiel ainsi que les efforts des comités stratégiques de filières pour opérer les reconversions nécessaires en matière d'emploi. Investir dans la formation est une priorité essentielle pour pouvoir répondre aux défis de la transition énergétique.

Néanmoins, le groupe Entreprises reste peu convaincu par certaines recommandations de cet avis car elles favorisent peu les conditions d'attractivité pourtant nécessaires au développement des projets. Pour exemple, les préconisations sur le partage équitable des retombées socio-économiques peuvent entraver la dynamique des investissements ou entraîner des risques de freins à l'investissement. Les études réalisées autour des projets de développement EnR mettent en évidence une très grande disparité dans les taux de rentabilité des ceux-ci, et certains sont peu rentables.

Nous aurions été plus favorables au développement d'une meilleure stratégie en matière de participation du public aux projets, plutôt qu'à une multiplication des obligations ; nous aurions été plus sensibles à l'élaboration d'objectifs et propositions concrètes privilégiant souplesse et adaptabilité comme le recommande le CESER Hauts de France dans son avis : Développer des relations concrètes et continues « recherche – enseignement supérieur » et « entreprise » dans l'optique de projets à construire, à élaborer » ; plus sensibles au développement de la mobilisation de tous les acteurs sur l'importance de ces projets et sur le bien commun qui en découle. Car Il est urgent d'accélérer le développement des projets EnR sur l'ensemble du territoire.

En remerciant les rapporteurs pour l'ambition de leurs travaux car nous devons tous travailler à construire une dynamique nouvelle, le groupe Entreprises s'abstient.